

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 5 FÉVRIER 2019 À 20h15

PROCES-VERBAL No 359

Présents	Mmes Laure BOVY, Sophie DUGERDIL, Émilienne HUTIN, présidente, Marie-Pierre JAQUIER, Marianne LEUPPI-COLLET, Murielle RAMU et Alix RIVOIRE, MM. José GUERREIRO, François POTTU, Stéphane TODESCO, Philippe VASEY et Pierre VUISSOZ.
Excusés	Mme Marie-Thérèse PYTHOUD, MM. Benjamin JOLISSAINT et José PEDROSA,
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Anne ZOLLER, adjointe, M. Stéphane CARRARA, adjoint, M. Roger WYSS, secrétaire et M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2018
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal
- 3) Communications et propositions de la Mairie
- 4) Rapport de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » du 10 décembre 2018
- 5) Approbation du rapport de la commission « communications » du 18 décembre 2018
- 6) Approbation du rapport de la commission « petite enfance, scolaire, jeunesse et sports » du 14 janvier 2019
- 7) Approbation du rapport de la commission « sociale, culture et événements » du 16 janvier 2019
- 7a) Résolution : schéma directeur du réseau du rail
- 8) Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG
- 9) Point de situation sur les dossiers en cours
- 10) Propositions individuelles

La présidente ouvre la séance et salue les jeunes de la commune atteignant leur majorité en 2019 qui sont présents ce soir pour assister à la séance du Conseil municipal.

1. Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2018

Mme Bovy constate, en page 2268, qu'il manque l'échange de correspondances avec M. Ramu qui a été lu durant la séance. Elle aimerait donc que ces e-mails soient ajoutés au procès-verbal.

La présidente signale qu'elle lira plus tard un courrier qu'elle adresse précisément en réponse à Didier Ramu. L'échange mentionné par Mme Bovy pourra donc être intégré à cet endroit dans le prochain procès-verbal.

Mme Bovy trouve qu'il y a un méli-mélo difficile à comprendre en bas de la page 2279. Quand il est indiqué que « Mme Bovy assure qu'il n'y a pas de mensonge dans son courrier », il faut comprendre qu'elle parle du courrier de M. Ramu. Par ailleurs, il faut distinguer deux éléments par rapport à ce courrier. Il y a tout d'abord des propos qu'elle estime malveillants à l'endroit du Conseil municipal et de l'exécutif. Le 2^e élément était le reproche que du pain serait pris ailleurs. **Mme Bovy** estime que, de la manière dont ils ont été retranscrits dans ce paragraphe, ses propos sont incompréhensibles.

Mme Rivoire signale qu'il faut préciser, au 1^{er} paragraphe de la page 2280, qu'il s'agit du tea-room de « La Plaine ».

Le procès-verbal est approuvé par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- **La présidente** rappelle que le Conseil municipal lui a demandé, lors de la dernière séance, de répondre à Didier Ramu suite à l'échange de courriers qu'il y a eu. Elle propose de lire sa réponse :

« Didier,

Suite aux échanges de mails que tu as eus avec Laure Bovy, il s'avère que tu étais mal renseigné et que ce dossier Achat Maison Bocquet a été soumis au Conseil municipal au début de ma présidence. De ce fait et au vu du contenu impliquant les membres du Conseil municipal, j'ai porté à leur connaissance ces échanges lors du Conseil municipal du 14 novembre dernier. Il n'y a rien à ajouter aux réponses de Mme Bovy qui sont claires et factuelles, en rien politiciennes. Quant au deuxième mail, je suis déçue face à de telles attaques à l'encontre de personnes s'investissant pour leur commune en donnant le meilleur d'eux-mêmes. Dommage que le contenu de ton message soit si négatif. Finalement, il n'amène rien au dossier et crée plutôt un sentiment de malaise et de colère. Ce n'est pas très constructif.

Reçois Didier, mes cordiaux messages.

Émilienne Hutin, présidente du Conseil municipal »

Cette réponse fait suite aux échanges suivants. Il s'agit tout d'abord d'un e-mail de **Mme Bovy** :

« Madame la Présidente,

Je vous transfère un échange de courrier qui visiblement ne m'était pas destiné dès lors que je ne préside plus le Conseil municipal depuis le 31 mai dernier. Il est vrai que, pour ne pas laisser ce message sans réponse et, par là même, éviter que la polémique n'enfle inutilement, je me suis permise de répondre succinctement au premier message.

Je vous remercie de votre attention et de la suite que vous donnerez à ces courriels.

Meilleurs messages

Laure Bovy »

Le premier courrier de M. Ramu auquel se réfère Mme Bovy est le suivant :

« Bonjour Madame Bovy, j'ai reçu un tout-ménage dans ma boîte aux lettres, et vu ma position dans la commune, j'ai plein de sons de cloches. Le tract viendrait de votre part ? Si oui, et comme je dis souvent c'est mieux de parler à Dieu qu'à ses disciples. Et comme vous étiez la présidente du Conseil municipal, quand cette proposition est arrivée au Conseil municipal, je me permets de vous poser quelques questions pour éclairer ma petite lanterne, je ne suis que le petit cantonnier qui ramasse les saletés :

- *Messieurs Guy Ramu et Stéphane Gros seraient venus avec ce projet pour contrer un autre acheteur ?*
- *Si le Conseil ne sait pas encore quoi faire avec ce bâtiment, pourquoi l'avoir acheté ?*
- *On parle de boulangerie. M. Bocquet est décédé en 1981 et on mange toujours du pain.*
- *On dit que la céréale serait cultivée sur un terrain de M. Guy Ramu ? Si oui, n'y a-t-il pas un conflit d'intérêts ?*
- *Le montant de 3'500'000.- est annoncé, mais comme il n'y a pas de projet pour ce bâtiment, ça peut être moins, ou voire plus ?*
- *J'ai reçu votre tract aussi par mail et j'ai constaté sur la liste des personnes soutenant ce projet un frontalier ? Et des personnes qui signent le référendum ? J'espère que c'est une erreur de mise en page et pas un ajout pour la bonne forme ? (on est toujours à Dardagny, pas encore à Moscou ?)*

Voilà c'est tout

P.S. Pour info, pour la crédibilité des élus, pas besoin d'avoir peur, le mal est déjà fait depuis longtemps avec l'ardoise que va laisser cette législature.

Le seul résultat positif de cette histoire, c'est que les ÉLECTEURS auront toujours le dernier mot ...

Merci d'avance pour vos réponses.

Ramu Didier »

Mme Bovy a répondu de la manière suivante au courrier précédent :

« Bonsoir Didier,

Voici les réponses.

- 1. À ma connaissance, les filles de Mme Bocquet doivent, à regret, vendre leur maison et elles ont reçu plusieurs propositions.*
- 2. Le bâtiment, situé au cœur du village, présente un potentiel d'utilisation important.*
- 3. Le projet boulangerie est un projet parmi d'autres*
- 4. Les céréales viendront de tout le canton*
- 5. Le montant de 3' 500'000.- sort du seul chapeau des référendaires. Voyez avec eux pour les explications.*
- 6. J'ignore quelle personne serait frontalière. Si vous me donnez son nom, je vérifierai.*

Bien à vous

Laure Bovy »

Didier Ramu a ensuite envoyé la réponse suivante :

« Bonjour Mme Bovy, c'est re-moi. Je vous remercie pour vos réponses. Je trouve que c'est un peu des réponses de politiciens. J'ai quelques remarques. Si, comme vous dites, les céréales viendront de tout le canton, vous ne pourrez plus faire un pain GRTA Dardagny, alors ça n'aurait plus de sens d'avoir une boulangerie ?

Sur le montant de 3'500'000.-, j'ai fait comme vous me l'avez suggéré, j'ai été voir dans leur chapeau. On m'a répondu que ce chiffre était le montant de l'achat du bâtiment et une prévision de l'architecte de la commune. Et le coût des désamiantages, s'il y en a un, n'est pas comptabilisé (dans ces vieux bâtiments, il y a une forte chance pour avoir de l'amiante, comme dans la future auberge communale !!!).

Je constate que le tract qui m'a été envoyé n'est pas de vous, donc il sort du chapeau du groupe de soutien, voyez avec ceux.

J'ai une autre remarque, samedi 10 novembre, il y a une séance cinéma et tartines organisée par la commune et le pain viendrait d'un boulanger qui est sur la commune de Satigny ??? De qui se moque-t-on ? Si je résume, votre groupe de soutien veut acheter ce bâtiment y mettre éventuellement une boulangerie. Et après quand la commune va organiser des manifestations, elle ira prendre le pain à Satigny. C'est top. C'est ce qu'on appelle soutenir les commerces, je ne savais pas. J'ai bien fait de me lever ce matin, j'irais me coucher moins bête (c'est pas le terme que j'aurais prononcé en temps normal, mais comme je ne vous connais pas bien, et par respect pour votre grand âge, ça vous aurait peut-être choqué).

Donc, vous allez faire la même chose avec l'auberge, les vins viendront aussi de Satigny ? Pas sûr que les vigneronns apprécieront. Vous avez de la chance que cela se passe au 21^e siècle et pas au niveau 15^e, ils vous auraient tous pendus sur les arbres à côté du tea-room communal.

Comme je l'avais dit, il y a environ 15 ans à l'exécutif de l'époque, il ne faut pas oublier. Je suis un employé communal, comme les conseillers municipaux et l'exécutif. On est tous payés par les contribuables !!! Pas avec la même somme. Exact, j'ai déjà lu dans votre esprit. Et comme vous le savez, en haut il y a la capitale, et dans le trou, il y a la plus grosse partie du revenu communal !

Et pour finir, une dernière question facultative. Si le café de la poste avait été vendu et pas l'auberge, et que le bâtiment Bocquet avait été dans le trou en face de Firmenich, croyez-vous que la commune serait rentrée en matière !!?

Mme Bovy, je vous remercie pour cet échange d'informations. Je vous souhaite une bonne soirée à la Revue. J'espère qu'il n'y aura pas un sketch sur la commune de Dardagny.

Ramu Didier »

- **La présidente** annonce que la course pédestre « À travers le coteau » de Bernex aura lieu le 30 mars 2019. Les conseillers municipaux sont invités à participer, en constituant un groupe de 4 coureurs, à la course des conseillers qui aura lieu à 16h15.
- **La présidente** indique que le bureau du Conseil municipal a reçu un communiqué de presse des syndicats de police municipale genevoise :

« LES SYNDICATS DES POLICES MUNICIPALES GENEVOISES RÉAGISSENT À L'AGRESSION D'APM SURVENUE LE 16.01.2019

Dans la soirée du 16 janvier 2019, des agents de la police municipale de Plan-les-Ouates ont essuyé des tirs de pistolet lors d'un contrôle de routine suite à une infraction LCR. Il sied de préciser que ce genre de contrôle est effectué quotidiennement par tous les policiers municipaux du canton. Les événements d'hier soir nous rappellent la dangerosité des missions qui nous sont attribuées.

Les syndicats des polices municipales genevoises s'inquiètent de la recrudescence des violences faites à l'encontre des APM et au détriment de leur intégrité physique.

L'enquête étant toujours en cours, nous ne pouvons donner plus d'informations à ce sujet, il n'en demeure pas moins que la situation est insoutenable. Cette agression supplémentaire figure maintenant sur la liste, déjà longue, de celles subies par les agents de police municipale de notre canton.

Nous savons tous que les cas de violence contre les fonctionnaires de police, qu'ils soient cantonaux ou municipaux, sont en constante augmentation et nous craignons chaque jour un peu plus pour l'intégrité physique de nos collègues.

Ces faits nous rappellent que ces derniers sont encore trop peu formés pour répondre à ce type d'actes violents et que, lorsqu'un collègue est en danger, les autres agents ne peuvent lui venir en aide rapidement puisque la possibilité d'utiliser les signaux prioritaires (sirène et feux bleus) ne leur a toujours pas été accordée.

Nous rappelons ainsi que les policiers municipaux genevois sont les seuls agents de police de Suisse à n'être ni titulaires du Brevet fédéral de policier, ni dotés d'une arme de défense, pourtant nécessaires à l'exercice de leur profession, plus exigeante et plus sensible que jamais.

Un agent de police municipale peut arrêter des individus, les auditionner, effectuer des perquisitions, être blessé dans le cadre de ses missions, répondre de ses actes devant le Procureur général mais n'est toujours pas reconnu ni formé comme un policier à part entière.

Les syndicats signataires déclarent donc qu'il est grand temps que nos employeurs et nos décideurs prennent la mesure des évolutions de notre profession mais également de celles de la société dans laquelle nous l'exerçons. Nous les appelons instamment à mieux nous former, à nous accorder une juste reconnaissance et à nous équiper de tous les moyens nécessaires pour garantir notre intégrité physique, celle de nos collègues et celle des citoyens.

Ce communiqué de presse est rédigé par les Syndicats des polices municipales genevoises (SPMG et UPMG). Leurs comités demeurent disponibles si de plus amples informations sont nécessaires.

Au-delà des polémiques, la crainte suscitée par la situation actuelle, force les SYNDICATS DES POLICES MUNICIPALES GENEVOISES à poser une fois de plus la question de la réécriture de la LAPM concernant l'équipement. La dotation des moyens de défense et d'intervention en adéquation avec la réalité du terrain ne serait-elle pas raisonnable ? »

3. Communications et propositions de la Mairie

- **M. Duchêne** souhaite une bonne année aux personnes présentes.
- **M. Duchêne** indique, concernant l'ordonnance sur la protection contre le bruit, que la commune a obtenu une zone DS3 qui va enfin pouvoir être votée par le Grand Conseil. Au préalable, elle a dû donner un préavis et l'État a tenu compte des informations qu'elle a transmises. **M. Duchêne** a juste demandé que deux fautes par rapport à des parcelles soient vérifiées. Une fois que la décision aura été prise par le Grand Conseil, le Conseil d'État pourra publier un arrêté pour entériner la décision.
- La procédure concernant l'antenne Salt est suspendue. Suite à la réplique des avocats de la commune et de Patrimoine suisse, il est apparu dans les procès-verbaux que Salt avait mandaté une entreprise pour effectu  la demande de la pose de l'antenne pr s de la salle polyvalente. Salt argue qu'ils n'ont jamais  t  au courant de cel . Maintenant, ils d sirent rediscuter avec la commune et il y a donc cette suspension de proc dure.
- La loi sur le r seau de transports publics et du sch ma directeur du r seau sur rail (LRTP), sur laquelle le Conseil municipal va se prononcer aujourd'hui, ne change rien pour la commune. D'ailleurs, il n'aurait m me pas  t  formellement n cessaire de passer par une r solution puisque cela aurait pu  tre fait tacitement. Cela concerne uniquement le train et le tram et non les bus. Les lignes qui apparaissent dans les documents remis aux conseillers municipaux sont des nouvelles lignes de rabattement pour le CEVA.
- M. Duch ne annonce la nomination du nouveau commandant de la compagnie 101, le capitaine Vincent Heiniger, au 1^{er} janvier 2019.
- Plusieurs d lib rations seront soumises au Conseil municipal prochainement, notamment pour le ruisseau des Ouches pour lequel la commune a d j  d  payer quelques factures pour les travaux qu'elle r alise conjointement avec l' tat. Il y aura  galement une d lib ration sur les jardins participatifs.
- Suite   un courrier du pr sident de la commission des b timents, l'ex cutif a d cid  d'entrer en mati re pour un cr dit d' tudes sur la parcelle 614. Il faudrait d'ailleurs que M. Vasey puisse lui transmettre quelques lignes   int grer dans la d lib ration pour justifier ce cr dit d' tudes ainsi qu'une estimation du montant de celui-ci.
- **Mme Zoller** remercie M. Guerreiro qui, suite au conseil municipal du 11 novembre 2018, a accept  de rejoindre le groupement intercommunal en faveur de la jeunesse. La prochaine s ance du groupement aura lieu le 30 avril 2019   20h00.
- **Mme Zoller** transmet  galement les remerciements du Pr Ansari de l'association Cansearch qui a  t  tr s touch  par la marche organis e   Dardagny et par le ch que qu'ils ont re u.
- **Mme Zoller** rappelle que la soir e citoyenne aura lieu mardi prochain avec 11 ou 12 jeunes de la commune qui seront pr sents.
- L'assemblée du Crozat a discut  du fait de r it rer la sortie des 8P et la date du vendredi 15 mars 2019 a  t  arr t e   cet effet. **Mme Zoller** va regarder si M. Pedrosa est disponible pour conduire le bus. Si d'autres conseillers municipaux souhaitent participer   cette sortie, ils peuvent s'annoncer aupr s d'elle. Elle va encore discuter avec les ma tresses sur la mani re d'organiser cette sortie qui commence   devenir une tradition tr s appr ci e.
- Concernant le groupement intercommunal, la subvention OFAS (Fr. 98'623,75.-) a enfin  t  re ue en fin d'ann e 2018. Normalement, elle permettra d' quilibrer les comptes 2018 du groupement. Il y a  galement une subvention du fonds intercommunal de Fr. 100'000.- qui a

été versée en totalité à la commune et que celle-ci doit reverser au groupement. Étant donné que le versement sera fait sur les comptes 2019, les subventions communales pour cette année vont diminuer.

Mme Jaquier demande si cela correspond aux montants de subventions attendus.

Mme Zoller rappelle que Fr. 100'000.- étaient attendus de la part de l'OFAS. En fait, ils versent Fr. 5'000.- par place effective en fonction des statistiques qui leur sont transmises. Avec un taux de 98,6 %, la crèche obtient d'ailleurs un très bon résultat de remplissage. **Mme Zoller** ajoute que le montant de la subvention de l'OFAS devrait être à peu près le même en 2019. Maintenant, il faut attendre la finalisation des comptes 2018 pour voir s'il y a un éventuel boni.

- **M. Carrara** adresse ses remerciements aux conseillers municipaux pour le petit mot envoyé à la famille Carrara suite au décès de son père.
- **M. Carrara** remercie Mme Ramu et Mme Hutin pour l'assemblée constitutive des jardins participatifs. C'est une bonne chose que ce comité ait été créé.
- **M. Carrara** signale qu'il y a eu une fuite dans les douches du judo. Elle a été réparée, mais le carreleur doit encore intervenir avant que le plombier puisse remettre le lavabo.
- **M. Carrara** a vu qu'il y a eu des questions sur la Maison du Mandement dans le dernier procès-verbal. Il est allé parler avec leurs responsables concernant le prix de Fr. 390.- pour 39 séances du cours de danse, qui a été considéré par certains comme étant un peu cher, mais ils ne sont pas de cet avis. De son côté, **M. Carrara** a consulté, à titre de comparaison, le guide des loisirs de la commune de Meyrin où l'on trouve des prix de Fr. 150.- à Fr. 180.- par trimestre et de Fr. 300.- par année. **M. Carrara** pense qu'il serait bien que les conseillers municipaux intéressés puissent aller discuter avec les responsables de la Maison du Mandement. Concernant le cours d'initiation à la musique à Fr. 5.- par cours, des conseillers municipaux ont fait remarquer qu'il faisait concurrence aux professeurs qui officient déjà dans la commune et que le prix n'était pas assez cher. Du coup, comme la personne qui allait s'occuper de ce cours ne veut plus le faire, il n'y aura donc pas d'initiation à la musique.

Mme Dugerdil précise qu'un point qui avait été soulevé est le fait que ces gens sont fortement aidés par la commune de Dardagny. Avec le prix demandé, il semble qu'ils peuvent se payer le local eux-mêmes, comme c'est le cas pour la Zumba. Quant à la comparaison avec Meyrin, il faudrait savoir si cette commune subventionne autant les cours en question que Dardagny.

Mme Bovy voit mal que ce soient les conseillers municipaux qui aillent discuter avec ces personnes. Ce qu'on peut constater c'est que, suite aux questions du Conseil municipal, elles donnent des réponses qui n'en sont pas. **Mme Bovy** persiste dans sa demande que ces cours soient supprimés. C'est déloyal et malhonnête par rapport aux professeurs de musique installés dans la commune qui ne sont pas subventionnés.

M. Carrara indique que le cours d'initiation à la musique est maintenant supprimé.

M. Duchêne a eu dernièrement un coup de fil avec Eddy Jotterand qui lui a dit que Claude-Alain Burnand va peut-être remettre en route une sorte d'école de musique comme cela existait à l'époque à Satigny. On devrait en savoir davantage d'ici quelques mois.

- **Mme Rivoire** s'attendait à ce que l'exécutif mentionne le courrier qui lui a été adressé hier par une majorité de conseillers municipaux.

M. Duchêne répondra dans la semaine à ce courrier.

Mme Rivoire trouve qu'il y a une certaine urgence vu que cela concerne la votation du 7 avril 2019 et qu'il faut pouvoir s'organiser. Elle demande s'il est possible de lire maintenant ce courrier.

M. Duchêne ne voit pas ce que cela a à faire en séance du Conseil municipal. D'ailleurs, si cela figure au procès-verbal, M. Duchêne aura 30 jours pour y répondre.

Mme Dugerdil précise que cette lettre est simplement une demande pour qu'il y ait un débat pour informer la population en vue de la votation. Il ne s'agit pas de créer une polémique.

La présidente propose de suspendre la séance quelques instants. Cela permettra aux jeunes qui assistent à la séance de s'en aller s'ils le souhaitent.

[Pause]

Mme Bovy note que le courrier mentionné par Mme Rivoire est adressé au maire et à ses adjoints. Ces deux derniers pourraient donc aussi prendre position. Par ailleurs, elle aimerait savoir quel est ce délai de 30 jours qui a été évoqué par le maire. Cela étant, **Mme Bovy** ne comprend pas pourquoi le Conseil municipal ne discute pas de cette lettre ce soir.

La présidente comprend la position de M. Duchêne comme étant le fait que, si cela figure au procès-verbal, il faudra attendre l'approbation de celui-ci pour avoir un retour. Cela étant, **la présidente** trouve qu'il aurait été plus simple d'avoir une réponse aujourd'hui pour que les choses soient claires.

M. Duchêne indique que la réponse qu'il peut apporter est négative parce qu'une seule des deux parties concernées souhaite faire le débat. Par contre, cela n'empêche pas qu'une autre séance soit tenue, mais pas sous l'égide de la commune. Cela étant, **M. Duchêne** répondra formellement à ce courrier, notamment pour indiquer ce qu'il est possible de faire ou non.

Mme Bovy prend acte que les référendaires ne veulent pas de débat, ce qu'elle regrette, mais c'est un manque de respect par rapport à la population. Certains lancent un référendum, dont l'organisation coûte dans les Fr. 15'000.- à la commune, et, quand il s'agit de débattre et de faire valoir sa position auprès de la population, il n'y a plus personne. Ce n'est pas sérieux.

Mme Ramu pense qu'il y a plusieurs façons de défendre sa position et elles ne passent pas forcément par un débat public.

M. Vasey demande si les autorités ne peuvent pas encourager le fait de débattre d'un problème qui concerne toute la population dans le cadre d'un débat public.

Mme Ramu estime, au vu de la façon dont les débats se sont passés jusqu'à présent, qu'il n'est pas forcément utile de s'étaler devant la population. Il y a d'autres moyens qu'un débat public pour faire valoir ses idées. On n'est pas suffisamment en entente et dans le respect pour s'autoriser un débat public qui risque d'avoir une mauvaise empreinte plutôt qu'autre chose.

M. Duchêne ne peut pas imposer un débat. Il fait ce que les parties lui demandent. Cela étant, il était le premier à vouloir organiser un débat et il avait même déjà prévu un journaliste pour la modération.

4. Rapport de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » du 10 décembre 2018

M. Vasey demande si la commune a pu répondre à M. Corneta. Il en profite pour remercier M. Duchêne qui a annoncé une délibération concernant un crédit d'études sur la parcelle 614.

M. Carrara indique que l'exécutif attend l'approbation du procès-verbal pour écrire ce courrier à M. Corneta. Il rappelle toutefois qu'un courrier a déjà été écrit, mais qu'il est resté sans réponse.

Mme Dugerdil a l'impression que la commission avait statué en disant que la commune n'était pas prête à racheter un fonds de commerce si ce n'était pas en lien avec l'achat d'un bâtiment, or cela n'apparaît pas dans le rapport.

M. Vasey fait remarquer que cela figure dans le dernier élément de la proposition : « estimant que ce n'est pas le rôle d'une commune de racheter un fonds de commerce sans le bâtiment concerné ».

Mme Dugerdil demande, par rapport au point 5 du rapport, s'il n'a pas été dit que ce sont les propriétaires de terrains qui doivent faire la demande au sport-toto.

M. Duchêne croit que ce sont les clubs sportifs qui doivent faire la demande.

La présidente avait bien précisé que c'est aux propriétaires de faire la demande, or cela manque au procès-verbal. D'ailleurs, le titre du point 3 du rapport n'est pas juste. En fait, il concerne le plan pour l'aménagement des potagers participatifs et de l'aire de détente.

M. Vasey fait la demande à la Mairie de pouvoir relire les procès-verbaux avant qu'ils soient diffusés.

Mme Bovy ajoute que c'est, sauf erreur, ce qui a été protocolé dans le procès-verbal du mois de juin, lorsqu'elle a dit qu'elle ne prendrait plus les procès-verbaux. Sauf erreur, il a été protocolé que cela serait pris par un procès-verbaliste ou un secrétaire communal et que les procès-verbaux seraient soumis au président pour approbation.

Mme Rivoire demande si les statuts de l'association des jardins participatifs mentionnent que le projet est temporaire.

Mme Ramu répond qu'il est mentionné dans le règlement qu'il y a un délai de résiliation assez court.

M. Carrara annonce que la commune a reçu vendredi l'autorisation de construire pour la remise à niveau du terrain.

Mme Zoller note qu'il est dit dans le rapport que Mme Ramu a constaté que M. Tobler a déjà pris contact avec M. Bavarel entre autres pour l'établissement des statuts et que, ces séances n'étant pas gratuites, Mme Ramu se renseignerait sur le nombre total de séances prévues. **Mme Zoller** aimerait avoir des précisions à ce sujet.

Mme Ramu a bien spécifié par e-mail que la commune devait être au courant du nombre de séances nécessaires. Elle précise qu'il n'y a eu qu'une séance entre M. Tobler et M. Bavarel. Il ne devrait donc pas y avoir besoin de davantage de séances maintenant que l'association a été créée.

Le rapport de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » du 10 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

5. Rapport de la commission « communications » du 18 décembre 2018

Le rapport de la commission « communications » du 18 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

6. Rapport de la commission « petite enfance, scolaire, jeunesse et sports » du 14 janvier 2019

Mme Zoller note que la commission est revenue sur les subventions. Elle rappelle qu'elle a envoyé aux membres de la commission des exemples de règlements d'associations et d'octroi de subvention de différentes communes. Pour la séance du 1^{er} mai, **Mme Zoller** pense qu'il est important que chacun se fasse une opinion sur ces règlements. Elle ajoute que, dès fin mars, le coût des différentes infrastructures sportives sera transmis à la commission.

Le rapport de la commission « petite enfance, scolaire, jeunesse et sports » du 14 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

7. Rapport de la commission « sociale, culture et événements » du 16 janvier 2019

Le rapport de la commission « sociale, culture et événements » du 16 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

7a. Résolution : schéma directeur du réseau du rail

M. Duchêne explique que la commune de Dardagny n'est pas touchée par la LRTP. Il rappelle que cela concerne le train et le tram.

Résolution

Vu le projet de modification du schéma directeur du réseau sur rail élaboré par le Département des Infrastructures du Canton de Genève conformément à l'article 4, alinéa 2, de la Loi sur le Réseau des Transports Publics (LRTP, H 1 50) ;

vu la transmission par courrier du projet de modification du schéma directeur du réseau sur rail par le Département des Infrastructures du Canton de Genève le 21 décembre 2018 ;

vu l'enquête publique relative au projet de modification du schéma directeur du réseau sur rail, se déroulant du 8 janvier au 6 février 2019, conformément à l'article 4, alinéa 3, de la Loi sur le Réseau des Transports Publics (LRTP, H 1 50) ;

vu la soumission du projet de modification du schéma directeur du réseau sur rail pour avis au Conseil municipal des communes concernées, conformément à l'article 4, alinéa 4, de la Loi sur le Réseau des Transports Publics (LRTP, H 1 50) ;

vu le délai fixé au 6 mars 2019 par le Département des Infrastructures du Canton de Genève dans son courrier du 25 janvier 2019 aux communes concernées pour transmettre la prise de position sous forme de résolution du Conseil municipal ;

sur proposition du Maire

Le Conseil municipal de Dardagny

D E C I D E

A l'unanimité, soit par 11 voix pour

1) De préavisier favorablement le projet de modification du schéma directeur du réseau sur rail élaboré par le Département des Infrastructures du Canton de Genève.

8. Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative d'une subvention d'investissement complémentaire de Fr. 1'500'000.- en faveur du Grand Théâtre prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal et soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux

M. Duchêne explique que le Grand Théâtre a dû rester à l'opéra des Nations plus longtemps que prévu et qu'il a eu des problèmes pour payer le personnel parce qu'il n'avait plus assez de fonds. Il y avait pour environ 3 millions de francs d'arriérés de salaires et, pour que ces personnes puissent passer une fin d'année un peu correcte, l'ACG a décidé de verser cette somme supplémentaire par rapport aux 2,5 millions de francs qu'elle verse chaque année.

La présidente prend note qu'il n'y a aucune opposition à cette décision de l'assemblée générale de l'ACG.

9. Point de situation sur les dossiers en cours

- **M. Duchêne** annonce que le chantier lié aux canalisations à La Plaine est terminé. La réception des travaux aura lieu la semaine prochaine. Les travaux ayant été faits au forfait, il y aura un petit supplément pour la commune. Il y a, par exemple, un raccord sur une parcelle où il manquait les plans pour les canalisations sur le SITG. Il a ainsi fallu dévier un collecteur. Au total cela représente Fr. 112'000.- de frais complémentaires, mais la commune n'aura à en payer que Fr. 17'000.-. Le FIA prendra en effet en charge la majorité de ces frais.
- **M. Duchêne** a également fait réaliser un travail supplémentaire pour un montant d'environ Fr. 5'000.- en raison d'un collecteur situé en face de chez Célia qui s'affaissait. Cela permet de n'avoir à creuser qu'une fois dans cette zone.
- **M. Duchêne** indique que la prochaine étape sera les travaux des CFF puis les travaux au carrefour du café de la Poste. Ces derniers ont maintenant été repris en main par l'État qui va demander à des ingénieurs de réaliser différents calculs. Ils doivent toutefois le faire rapidement parce que le revêtement phonoabsorbant doit être posé d'ici 2020. Les travaux pourraient ainsi être réalisés en 2019, pour autant que l'État ait les moyens financiers pour le faire. **M. Duchêne** fait remarquer que le chemin du Rail ne sera pas refait avant que les travaux des CFF soient terminés. Il doit ainsi y avoir une coordination entre les CFF et le génie civil du canton.
- **Mme Ramu** a écrit à la commission par rapport aux plans de la parcelle 614 pour pouvoir établir globalement où se situeront les jardins et les jeux. Elle demande si M. Carrara a pu regarder cela avec l'architecte.

La présidente indique qu'il avait été décidé de faire un plan pour géolocaliser l'espace que prendraient les jardins et les jeux. À un moment donné, il manquait les mètres de jardins, qui sont maintenant disponibles, et la manière dont M. Bavarel voulait les disposer. C'est ce

dernier élément qui manque. **La présidente** pense que la question peut être posée à l'architecte qui pourra téléphoner directement à M. Bavarel s'il lui manque des informations.

Mme Ramu explique qu'il y a besoin de connaître la surface en m² où seront inclus les différents jardins. M. Bavarel peut le dessiner, mais il faut lui faire la demande.

La présidente estime que le plus simple est que l'architecte soit saisi de ce dossier.

Mme Ramu demande pourquoi il est nécessaire de dessiner chaque jardin.

La présidente fait remarquer que ce n'est pas ce qu'elle a dit. Elle a simplement dit que, si M. Bavarel a besoin d'un espace particulier, il faut qu'il le stipule. D'après le procès-verbal, on comprend que l'architecte a besoin de ces informations de M. Bavarel. **La présidente** pense qu'il faut maintenant que l'architecte soit saisi du dossier et qu'on lui donne les coordonnées de M. Bavarel pour qu'il puisse le contacter si nécessaire. Cela permettra d'avancer avec ce dossier.

M. Carrara va transmettre à l'architecte les informations à disposition et le mettra si nécessaire en relation avec M. Bavarel.

- **M. Vasey** relève que, lors de dernière séance de la commission « Aménagement, Bâtiments et Emplacements », la question du stade avait été abordée. M. Carrara avait répondu qu'une séance était prévue le 17 décembre 2018. **M. Vasey** aimerait également savoir s'il y a des nouvelles par rapport à l'évolution du dossier au niveau des autorisations de construire et du travail des architectes.

M. Carrara fait savoir que des soumissions ont été ouvertes aujourd'hui. L'architecte était déjà venu et il est encore venu aujourd'hui. Il a confirmé que l'OCEN est favorable au projet. Des discussions doivent toutefois encore avoir lieu, mais la personne responsable de ce dossier est actuellement malade. Quant à l'architecte, il va revenir avec de nouvelles soumissions et une réunion est prévue le 18 février. Il est également prévu qu'ils se revoient le 7 mars lorsque l'architecte aura mis toutes les finitions au propre. Il fera alors le point de la situation, notamment en indiquant les endroits où il a fait des économies.

M. Vasey demande quel était l'avis des autres services que l'OCEN.

M. Carrara répond qu'il a dit que les avis étaient favorables, à part celui de l'office de l'énergie.

M. Duchêne explique l'office de l'énergie demande que la commune aille plus loin que ce qui figure dans la loi et qu'elle donne ainsi l'exemple. Cela représente toutefois Fr. 100'000.- de plus. **M. Duchêne** va donc écrire à M. Hodgers à ce sujet. Il n'est pas normal que la commune doive payer de tels montants pour montrer l'exemple.

- **M. Pottu** annonce que la commission des Routes se réunira le 13 mars 2019 à 16h30.
- **La présidente** indique que la commission Accueil se réunira le 25 mars 2019.
- **M. Vasey** signale que la commission Aménagement, Bâtiments et Emplacements siégera le 27 mars à 20h00.

10. Propositions individuelles

- **M. Vuissoz** demande si la commune ne pourrait pas mettre en place un système de macarons pour le stationnement. Beaucoup de gens aimeraient en avoir parce qu'ils n'ont pas

d'autres places de stationnement. **M. Vuissoz** veut bien empiler les PV sur les parebrises, mais il faut savoir si les personnes vont les payer ou non.

M. Duchêne estime qu'il est possible d'avoir des macarons, mais il faudrait engager une troisième secrétaire parce que les deux secrétaires actuels n'arrivent plus à suivre. La gestion de macarons n'est pas quelque chose d'évident. Cela étant, **M. Duchêne** est prêt à le faire, mais cela ne sera en tout cas pas pour cette année puisque cela doit être prévu au budget. Ensuite, c'est le Conseil municipal qui décidera s'il est d'accord que la commune engage quelqu'un de plus. En tout cas, on ne pourra pas continuer à aller comme ça avec l'administration actuelle. C'est de plus en plus compliqué.

Mme Jaquier note qu'une possibilité serait d'avoir des macarons communaux comme la commune d'Onex. L'autre possibilité est que la fondation des parkings s'en occupe. Cela prend toutefois beaucoup de temps pour établir une demande de macarons et c'est alors la fondation des parkings qui encaisserait l'argent. En tout cas, cela prend une à deux années pour tout mettre en place.

M. Duchêne indique que M. Goumaz lui a dit que c'est quelque chose de compliqué, mais que les communes ont le droit de faire leurs propres macarons.

Mme Jaquier confirme qu'il faut prévoir un guichet pour la contestation et faire tout le suivi juridique, ce qui est très lourd.

Mme Dugerdil fait remarquer que les entreprises ont aussi de plus en plus de travail administratif. Elle peut comprendre le coup de gueule de M. Wyss, mais en tant que conseillère municipale, **Mme Dugerdil** ne va pas commencer à faire les procès-verbaux et de l'administratif. Dès lors, il faut peut-être se pencher sur la question de personnes supplémentaires à la Mairie.

M. Duchêne indique que cela pose problème si 1'820 habitants prennent un macaron. Il n'y aurait pas assez de places pour eux.

La présidente pense qu'on peut faire une hiérarchisation par rapport aux gens qui ont déjà des places ou non.

M. Duchêne est d'accord, mais cela nécessite tout un travail administratif pour s'en occuper, notamment pour effectuer les différents contrôles nécessaires. Il faut donc presque avoir une personne spécifique pour s'occuper de cela.

M. Vuissoz estime que le problème est simple. Pour les personnes qui habitent dans des bâtiments qui n'ont pas de places de stationnement, il estime que la commune devrait mettre quelque chose à disposition de ces gens. Maintenant, quand on construit un logement, il est obligatoire d'avoir un certain nombre de places de stationnement. Pour les gens qui arrivent dans ces bâtiments sans place de stationnement, il faut bien qu'ils puissent se garer quelque part, sinon il faut créer un parking pour les habitants de la commune.

M. Carrara signale que les macarons utilisés à Meyrin coûtent Fr. 230.- par année et qu'ils sont limités à une zone précise. Celle-ci peut comporter 50 places, mais ce sont 100 macarons qui vont être vendus. Les détenteurs d'un macaron n'ont donc pas de garantie d'avoir une place. Dans le parking privé communal, les enseignants paient Fr. 50.- par mois. Là aussi, 50 macarons sont vendus, mais il y a uniquement 25 places. Ce sont donc les premiers arrivés qui peuvent s'y garer. La commune de Meyrin pousse d'ailleurs pour que les

gens viennent en bus ou en tram. Les employés de la commune ont réclamé parce qu'ils ont dit que ce sont souvent des Français qui viennent. La commune a ainsi fait un geste envers les employés ou les gens qui habitent sur la commune pour qu'ils puissent se payer le tram. Les communes n'ont en effet pas les moyens de faire des parkings pour tout le monde.

Mme Jaquier confirme que l'émission d'un macaron ne garantit pas à son détenteur qu'il aura une place. Cela lui laisse la possibilité de stationner dans la zone concernée sans contrainte de temps pour environ Fr. 200.- par année. Il reste toutefois possible de vendre plus de macarons que de places parce qu'il y a quand même une certaine rotation des véhicules. Cela nécessite néanmoins de réaliser une étude complexe. Pour mettre en place un macaron à Dardagny, il faudrait par exemple voir le taux de mobilité dans la commune, ce qui nécessite des études sérieuses.

Mme Bovy suggère de regarder l'exemple de la commune d'Hermance, d'une taille similaire à Dardagny, qui a mis en place des macarons communaux.

M. Guerreiro comprend le point de vue de M. Vuissoz par rapport au manque de place pour certaines personnes. En tant qu'habitant de La Plaine, il voit que ce sont tout le temps les mêmes personnes qui se garent n'importe où, notamment devant l'épicerie, alors qu'ils auraient le droit à avoir des places en sous-sol. Il y a aussi des gens qui viennent au Café de la Poste et qui se garent le long du chemin Rey, y compris dans le virage, et ce sont souvent les mêmes. **M. Guerreiro** estime qu'il faut amender ces gens, même si cela peut toucher des gens qui n'ont éventuellement pas de place de stationnement.

M. Vuissoz revient sur le fait que des voitures sont stationnées devant l'épicerie de Célia. Il faut savoir que des places étaient marquées auparavant. Maintenant, ce n'est plus le cas et **M. Vuissoz** ne peut donc rien faire. Il faut que cela soit à nouveau en ordre pour pouvoir verbaliser.

Mme Jaquier fait remarquer que, quand un véhicule est par exemple stationné sur un passage piéton, il n'y a pas besoin qu'une interdiction soit indiquée pour qu'il soit verbalisé.

- **Mme Ramu** est désolée d'annoncer qu'elle ne pourra pas participer au voyage de fin de législature car elle doit se rendre au mariage d'une personne proche à son cœur.
- **Mme Dugerdil** signale que, lorsqu'elle a participé à la distribution des cadeaux aux aînés, on lui a fait remarquer que le bus P s'arrête à la gare, mais pas devant l'EMS. Il serait bien de voir ce qu'il est possible de faire avec les TPG. Par ailleurs, on lui a réitéré la demande de rendre l'étang plus accessible pour les gens de l'EMS.

M. Duchêne indique qu'il ne sera pas possible de goudronner ce chemin, mais il est certainement possible d'y mettre de la matière du Salève compactée. En tout cas, une demande a été faite dans ce sens.

Mme Jaquier rappelle qu'il est prévu de faire une manifestation communale intergénérationnelle à cet endroit. Il serait donc bien que ces travaux, pour améliorer l'accessibilité, puissent être faits pour le mois de septembre.

- **Mme Dugerdil** demande si la commune pourrait se munir de panneaux « manifestation » pour informer les gens qui ne savent pas où aller se garer, notamment à l'occasion de certains enterrements. Par ailleurs, les cantonniers pourraient peut-être faire la circulation pendant une heure par exemple pour aider à la fluidité du trafic dans le village.

M. Duchêne estime qu'il est effectivement possible de mettre quelque chose. D'ailleurs, la mise en place de panneaux éphémères ne nécessite pas la publication d'un arrêté comme pour les panneaux installés de manière définitive.

- **Mme Dugerdil** constate qu'un radar est constamment installé vers Saint-Jean-de-Gonville, même en hiver. Elle aimerait ainsi savoir pourquoi la commune de Dardagny n'utilise pas son radar pendant l'hiver.

M. Duchêne répond que le radar pédagogique que possède la commune fonctionne au solaire et qu'il ne peut pas être chargé électriquement.

Mme Dugerdil propose que la commune ait un deuxième radar.

M. Pottu demande quel est le prix d'un radar.

M. Duchêne répond qu'un radar coûte Fr. 10'000.-. Quoi qu'il en soit, un éventuel achat ne pourra être fait que l'année prochaine parce que rien n'a été mis au budget à ce sujet. Par ailleurs, au niveau des statistiques données par le radar, il faut savoir que les véhicules ne roulent pas aussi vite qu'on peut le penser.

La présidente fait remarquer que les conducteurs ralentissent aussi parce qu'ils voient le radar. Cela étant, vu qu'il y a deux villages plus les hameaux, la commune pourrait bien avoir deux radars.

La séance est levée à 21h55.

La présidente


Emilienne Hutin

Un conseiller municipal


Pierre Vuissoz

Le secrétaire


Roger Wyss